



UNION INTERNATIONALE DES TELECOMMUNICATIONS
Bureau de développement des télécommunications
Unité des données et statistiques des télécommunications

27 novembre 2002
Original: Anglais

3^{ème} Réunion sur les indicateurs des télécommunications/TIC mondiales
Genève, 15 - 17 janvier 2003

Document: WICT-03F

Source: Klaus Knab,
Regulatory Authority for Telecommunications and Posts (REGTP)

Titre: Bilan de la collecte de statistiques sur les télécommunications en République
fédérale d'Allemagne

Bilan de la collecte de statistiques sur les télécommunications en République fédérale d'Allemagne

1 Dispositions législatives fondatrices

En vertu de la Loi sur les télécommunications (TKG), la Regulierungsbehörde für Telekommunikation und Post (RegTP) (instance de réglementation des télécommunications et des postes), n'est pas autorisée à recueillir des données directement auprès des entreprises pour répondre aux enquêtes d'organisations internationales telles que l'UIT.

En effet, selon l'article 81 de la TKG, la RegTP est tenue de soumettre tous les deux ans un rapport d'activité faisant le point, entre autres, de la situation et de l'évolution du marché des télécommunications. Pour répondre auxdites enquêtes, la RegTP utilise les données qu'elle a recueillies et publiées dans ses rapports d'activité. Elle peut aussi communiquer des données provenant de sources universellement accessibles.

Il est également à signaler que la RegTP n'est pas tenue de fournir des statistiques officielles. Cette tâche incombe au Service fédéral des statistiques, qui publie diverses données sur le marché des télécommunications: indice des prix de détail, biens de consommation durables des ménages allemands, etc.

2 Communication de données à l'UIT

Les *indicateurs des télécommunications* communiqués à l'UIT à la demande de celle-ci sont extraits des rapports publiés par la RegTP.

Vous trouverez sur l'Internet, en cliquant sur les liens correspondants, les rapports et données sur le marché des télécommunications en République fédérale d'Allemagne, répertoriés ci-après:

Page d'accueil de la RegTP:

<http://www.regtp.de>

Publication de la notification de services de télécommunication:

http://www.regtp.de/reg_tele/start/in_05-02-01-00-00_m/index.html

Liste des fournisseurs:

http://www.regtp.de/imperia/md/content/reg_tele/anbietertk/anbietertk.doc

Informations sur les marchés:

http://www.regtp.de/aktuelles/start/in_03-06-00-00-00_m/index.html

Liste des rapports annuels et semestriels de la RegTP:

http://www.regtp.de/aktuelles/start/in_03-05-00-00-00_m/index.html

Rapport annuel 2001 (publié le 1er février 2002):

<http://www.regtp.de/imperia/md/content/aktuelles/jahresb2001.pdf>

(en allemand)

<http://www.regtp.de/imperia/md/content/en/aktuelles/annualreport2001.pdf>

(en anglais)

Communiqué de presse du 1er février 2002 sur le rapport annuel 2001:

<http://www.regtp.de/aktuelles/pm/02436/index.html>

Notes du 1er février 2002 sur le rapport annuel 2001:

<http://www.regtp.de/imperia/md/content/aktuelles/sprechzettel2001.pdf>

Rapport d'activité 2000/2001:

<http://www.regtp.de/imperia/md/content/aktuelles/Bericht2001.pdf>

(en allemand)

Communiqué de presse du 6 décembre 2001 sur le rapport d'activité 2000/2001:

<http://www.regtp.de/aktuelles/pm/02364/index.html>

Concurrence sur le marché de l'accès local en 2000 - Rapport de situation sur la concurrence sur le marché allemand de l'accès local:

<http://www.regtp.de/imperia/md/content/aktuelles/ON-Wettbewerb.pdf>

(en allemand)

<http://www.regtp.de/aktuelles/02161/01/index.html>

(communiqué de presse)

http://www.regtp.de/imperia/md/content/en/aktuelles/report_2001.pdf

(en anglais)

Rapport annuel 2000 (publié le 13 février 2001):

<http://www.regtp.de/imperia/md/content/aktuelles/21.pdf>

(en allemand)

<http://www.regtp.de/imperia/md/content/en/aktuelles/5.pdf>

(en anglais)

Rapport premier semestre 2000 (publié le 24 juillet 2000):

<http://www.regtp.de/imperia/md/content/aktuelles/10.pdf>

(en allemand)

Rapport d'activité de la RegTP pour 1998/1999 (publié le 3 décembre 1999):

<http://www.regtp.de/aktuelles/00004/01/index.html>

Rapport annuel 1999 (publié le 26 janvier 2000):

<http://www.regtp.de/aktuelles/01440/01/index.html>

(en allemand)

<http://www.regtp.de/imperia/md/content/en/aktuelles/2.pdf>

(en anglais)

Communiqué de presse sur le rapport annuel 1999:

<http://www.regtp.de/aktuelles/pm/01443/index.html>

Rapport premier semestre 1999:

<http://www.regtp.de/aktuelles/00001/01/index.html>

Rapport annuel 1998:

<http://www.regtp.de/aktuelles/00002/01/index.html>

3 Situation concernant la collecte de données sur le marché des télécommunications

3.1 Service compétent

L'unité administrative chargée de la surveillance du marché au sein de la RegTP est la suivante:

Section 112, Market Observation–Telecommunications

Regulierungsbehörde für Telekommunikation und Post (RegTP)

Canisiusstraße 21

55122 Mainz

Tél +49 61 51 18-11 14

Fax +49 61 51 18-56 62

E-mail Klaus.Knab@regtp.de

3.2 Collecte de données

Aux fins de la description du marché des télécommunications, la RegTP dispose de données de première source auprès des nombreux fournisseurs de services qui, rappelons le, existent en Allemagne.

Au 1er juillet 2002, on dénombrait en effet dans ce pays **plus de 2000** fournisseurs agréés de services de télécommunication au total. Ce chiffre comprend non seulement les titulaires de licence, mais aussi les entreprises dispensées de l'obligation de détenir une licence, qui sont néanmoins tenues, en vertu de l'article 4 de la TKG, d'informer la RegTP des services qu'elles se proposent d'offrir.

La RegTP dispose en outre des sources secondaires suivantes

- Rapports annuels d'entreprises et de groupes tenus de divulguer des informations sur leur développement commercial;
- Publications spécialisées et informations parues dans la presse;
- Instituts de recherches de marchés;
- Associations commerciales, instituts et universités;
- Recherches sur Internet;
- Etudes externes et internes;
- Statistisches Bundesamt, ou Service fédéral des statistiques (<http://www.destatis.de>).

Si les sources secondaires susmentionnées ne lui suffisent pas pour décrire le marché allemand et qu'elle est tenue en vertu de la loi sur les télécommunications de faire des communiqués sur ledit marché, la RegTP procédera auprès des entreprises de télécommunication à des *enquêtes* en vue de recueillir des *données de première source*.

Les entreprises allemandes font preuve d'une certaine circonspection lorsqu'il s'agit de communiquer des données. Faute de bénéficier du soutien de toutes les entreprises dans ses enquêtes, la RegTP doit recourir à des estimations pour compléter les éléments d'information dont elle ne dispose pas.

Comme nous l'avons déjà indiqué dans le paragraphe 1, le Service fédéral des statistique recueille et publie également des données statistiques détaillées sur le marché des télécommunications. Toutefois, les données communiquées par ce service ne répondent pas pleinement - tant par leur contenu que par le fait qu'elles ne sont pas toujours

actualisées - aux critères que la RegTP doit respecter pour décrire le marché des télécommunications. C'est pourquoi ces données ne présentent qu'un intérêt relatif pour répondre aux enquêtes d'organisations internationales telles que l'UIT.